

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt mai à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 13 mai 2026 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS  
Mmes ALVERHNE, BRUSSON, DESROCHES-AFCHAIN, KREUTER, TAMBURINI  
MM BARNET, GACHET, GODET, GROLLIER, LEROY, PAUCHET, VANLEMMENS

Etaient excusé(e)s :

Mmes MARTIN (donne pouvoir à Mme BRUSSON), MICHAL  
M. DE BOISRIOU

## 1. CADRE REGLEMENTAIRE

### 1.11 RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNCCAS : CANDIDATURE POUR CONSTITUER LE COMITE DES 100 ELECTEURS

Le CCAS de Chambéry est adhérent depuis de nombreuses années à l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS).

Cette association, qui compte 3 900 adhérents, a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS aux niveaux départemental, régional, national et européen.

L'UNCCAS est gérée par plusieurs instances :

- une assemblée générale réunie une fois par an qui se prononce sur la gestion, la situation financière et morale de l'association
- un conseil d'administration qui définit les grandes orientations et les axes de son projet politique
- un bureau national chargé de mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et d'assurer la gestion courante.

Les dernières élections municipales engendrent le renouvellement des instances de l'UNCCAS.

Son conseil d'administration est constitué de 54 membres dont 40 sont issus du comité des 100 électeurs nationaux.

Ces 100 électeurs nationaux sont eux-mêmes désignés parmi les administrateurs des CCAS/CIAS adhérents de l'UNCCAS.

Le CCAS de Chambéry souhaite proposer la candidature de Mme Sandrine DESROCHES-AFCHAIN, en tant que titulaire, pour faire partie de ce comité des 100 électeurs.

Le dépôt des candidatures doit être fait auprès de l'UNCCAS avant le 12 juin 2026.

#### ◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### Article 1

Le conseil d'administration accepte de ne pas procéder au vote au scrutin secret.

## Article 2

Mme Sandrine DESROCHES-AFCHAIN est désignée en tant que titulaire, pour se porter candidate comme membre du comité des 100 électeurs chargés d'élire le conseil d'administration de l'UNCCAS.

## Article 3

Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le comptable public effectuent, chacun en ce qui les concerne, toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17  
Présents : 14  
Pouvoir : 1

**Vote :** Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait, certifié conforme au  
Registre des délibérations,

Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

